



Cession d'un testament déjà ouvert

Par **cacahuete613**, le **05/05/2010** à **21:58**

Bonsoir,

Au décès de ma Mère, il y a plus de 30 ans, un testament en ma faveur a été ouvert. Je n'en ai pas eu de copie. Actuellement, mon Père est décédé et pour faire la succession (exactement obtenir par le notaire un certificat d'hérédité), cet ancien testament est ressorti et le notaire qui le détient me demande 300 euros pour le remettre à mon notaire. De plus, cet ancien testament n'a aucun impact avec le décès de mon père. Est ce normal? Qu'en pensez vous? Que puis je faire?

Merci pour vos réponses..